

Note d'unité

MTS/SEM ligne 13 | N° 2022-003

Décision du 1^{er} janvier 2022

Décision n° MTS/SEM L13-2022-003 du 1er janvier 2022 portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle ligne 13 au personnel de l'encadrement de l'unité opérationnelle ligne 13

Le directeur de l'unité opérationnelle ligne 13,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 7 octobre 2019 (note générale n° 2019-074) à la directrice du département MTS par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 18 novembre 2019 (note de département n° MTS 2019-181) au directeur de l'unité opérationnelle ligne 13 par la directrice du département MTS ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 décembre 2021 (note générale n°2021-94) à la directrice du département SEM par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 18 décembre 2021 (note de département n° SEM 2021-529) au directeur de la ligne 13 par la directrice du département SEM ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- M. Pascal CASTAGNET, responsable transport L13 ou à
- M. Philippe CHARNAY, responsable projets L13 ou à
- M. Cédric CHEVEU, responsable propreté L13 ou à
- M. Nourredine KARETTI, responsable secteur Nord L13 ou à
- M. Pascal GRIMPLET, responsable secteur Sud L13 ou à
- M. Abdelmajid HINTI, assistant maîtrise d'ouvrage L13 ou à
- M. Dimitri MAGINOT, assistant transport L13 ou à
- M. Hachim HADJI ALY, responsable terminus Pleyel L13 ou à
- M. Gilda BINAM, responsable terminus Les Courtilles L13 ou à



- M. William HOUIX, responsable technique L13 ou à
- Me Carole GUASCH, responsable des ressources humaines L13 ou à
- Me Claude NIVAL, responsable contrôle de gestion L13 ou à
- M. Jérôme BORJA, assistant responsable transport L13 ;

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

Article 2

Cette décision annule et remplace la note d'unité n° MTS/SEM L13-2021-003 en date du 1^{er} mars 2021.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1er janvier 2022

François-Xavier NOUSBAUM
Directeur de l'unité opérationnelle ligne 13